

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical  
du Lundi 27 Mars 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1117	21	10 + 2 pouvoirs	0	7

**Projet SIPEN national : Suivi Interregional des Performances d'Elevage de Naissains d'huitres creuses**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 27 Mars 2023** à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Amiral Tourville) sur convocation du 20 mars 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.  
Secrétaire de séance : M. Yvan TAILLEBOIS.

**PRESENTS**

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental, Président du SMEL  
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1<sup>ère</sup> vice-présidente  
M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne  
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances  
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire  
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux  
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche (en visio)

**EXCUSES**

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes  
M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2  
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin  
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)  
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin (pouvoir à M. Daniel DENIS)

## Projet SIPEN national : Suivi Interregional des Performances d'Elevage de Naissains d'huitres creuses

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 27 mars 2023 explicité en séance ;

Considérant les suivis historiques menés par l'Ifremer et les centres techniques régionaux (CTR) : SMEL, SMIDAP, CAPENA, CÉPRALMAR, ces derniers assurant depuis 2013 des suivis mutualisés par l'utilisation de mêmes lots de naissains et depuis 2020 par protocole commun et standardisé, l'acquisition d'informations robustes pour la profession et la communauté scientifique ;

Vu le projet SIPEN national dont l'objectif est une évaluation temporelle des performances de survie et de croissance de différents types de naissains disponibles pour les professionnels dans les principaux bassins ostréicoles sur l'ensemble d'un cycle d'élevage, avec les sous-objectifs suivants :

- Comparer les performances d'élevage d'huitres creuses en fonction de l'origine du naissain, des bassins ostréicoles (en Normandie, Bretagne Sud, Loire Atlantique, Charente-Maritime, Bassin d'Arcachon et Méditerranée) et des années ;
- Mettre en place un programme durable du suivi des performances d'élevage à l'échelle des principaux bassins ostréicoles français ;
- Générer des informations adaptées aux différents acteurs de la filière ostréicole ;

Vu le coût prévisionnel du projet SIPEN de 511 115 € sur 3 ans (mars 2023-avril 2026), dont 98 942 € pour le SMEL (partenaire) et la perspective de financement de 80 % de l'Etat et du FEAMPA, dans le cadre du programme « Acquisition de connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques, planification, surveillance sanitaire et zoosanitaire » (TA4) de l'OS 2.1 : « Encourager les activités aquacoles durables » ;

Considérant que les données acquises seront incrémentées dans la base de données du Portail Aquaculture (DGAMPA) à des fins de planification et du développement de la filière conchylicole ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'engagement du SMEL pour être partenaire du projet SIPEN ;
- autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...).

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**